

CLAUDE ANSERMOZ



UN PASSÉ INDUSTRIEL AU FIL DE L'EAU À USTER

Estivales, page 28

KEYSTONE/JEAN-CHRISTOPHE BOTT



PLUS ROCK QUE JAMAIS, PALÉO DÉMARRE LES PIEDS DANS LA GADOUE

Pages 24-25

HOMME POIGNARDÉ À MORT À VEVEY

Vaud, page 16

# 24 heures

Le grand quotidien vaudois. Depuis 1762 | www.24heures.ch



A en croire leur guitariste Ronnie Wood, 67 ans, les Rolling Stones sont rangés des voitures et passent leurs soirées... devant la télé

PAOLO BATTISTON Page 27

## Coppet privatise sa plage à l'usage de ses seuls résidents

Une association annonce un prochain recours contre «un précédent inacceptable»

Décidément, la Commune de Coppet aime les premières. En juin dernier, elle annonçait la construction d'appartements pour seniors réservés aux Suisses. Depuis le début du mois de juillet, elle est aussi la première Municipalité vaudoise à avoir privatisé l'accès de sa plage pour la réserver uniquement à ses habitants.

Avec des grilles et un badge magnétique d'accès. Pour limiter les déprédations et assurer la tranquillité des utilisateurs.

Même si la mesure est limitée aux week-ends et aux jours fériés, elle fait bondir l'association Rives Publiques. «Une Commune qui empêche l'accès au lac créerait un précédent inacceptable»,

Vaud, page 15

Légalité Rives Publiques annonce son intention de faire recours

Exemple Dully songe également à mieux protéger sa plage

dénonce son président, Victor von Wartburg. Qui veut recourir en justice.

Mais la parcelle étant dans le domaine communal privé, la mesure n'est pas considérée comme illégale par le Canton. La Commune genevoise de Pregny-Chambésy réserve aussi 700 m<sup>2</sup> de sa plage à ses administrés. Et ça, depuis des années.

Le syndic de Préverenges, autre village ayant un accès sur le lac, trouve la démarche «absurde (...), nous devons partager notre magnifique environnement». Dully, dont la petite plage subit régulièrement des dommages, songe aussi à restreindre drastiquement son ouverture au public.

### Incendies Les pompiers du Nord vaudois et leur drone



Christophe Porchet, pompier pilote du drone, et Stéphane Dutoit, premier-lieutenant, utilisent l'appareil pour pouvoir prendre de la hauteur et mieux évaluer l'ampleur des feux de toitures. Inédit dans le canton. J.-P. GUINNARD Lire en page 19

### Répression La criminalité sur le web est le grand défi de demain

A la veille de quitter ses fonctions de procureur général adjoint vaudois, Jean Trecani porte un regard acéré sur l'évolution de la délinquance. Entretien. Page 3

### Neurosciences Bruxelles répond aux détracteurs du Human Brain Project

La Commission européenne, qui finance le «projet cerveau» de l'EPFL, en appelle à la patience de chacun. Retour sur les raisons scientifiques de la polémique. Page 16

### Querelle fiscale La BCV lâche l'identité de 200 collaborateurs

La banque obéit aux injonctions des autorités américaines afin de régler la querelle fiscale. Certains employés ne cachent pas leur colère. Page 9

### Patrimoine Lausanne va rénover un de ses immeubles emblématiques

Monument classé, le «Pointu» sera retapé pour 4,5 millions de francs, entraînant la fermeture de la Brasserie Le Lavaux pendant un an et demi. Page 17

PUBLICITÉ

• Sur modèles signalés. Offre valable dans la limite des quantités disponibles.

**CUIR N°1**

www.cuirno1.ch

MODÈLES D'EXPOSITION DISPONIBLES IMMÉDIATEMENT\*

**SOLDES**

Du 28 juin au 31 juillet

ROUTE SOUS-RIETTE 15 | 1023 CRISSIER-LAUSANNE



DES HÉROS ROMANDS  
ONT PRÊTÉ MAIN FORTE À  
LA RÉSISTANCE FRANÇAISE

Riviera-Chablais, page 18



LE CHÂTEAU DE  
LA SARRAZ TROUVE  
UN SECOND SOUFFLE

La Côte, page 20



# Vaud & régions

Vaud  
Lausanne & région  
Riviera-Chablais  
Nord vaudois-Broye  
La Côte

Rives du lac

## L'accès limité à la plage de Coppet sera attaqué

Peut-on réserver les plages aux habitants de la commune? L'association Rives publiques juge la mesure illégale

Raphaël Ebinger

Des tessons de bouteilles, des déchets éparpillés et des équipements publics en morceaux. Avec les beaux jours et leurs longues soirées, les plages sont prises d'assaut, avec comme corollaire les incivilités qui vont de pair. Pour lutter contre les déprédations dont était victime sa plage des Rocailles, la Commune de Coppet a pris une décision radicale en début de saison en réservant la petite bande de terrain à sa seule population durant le week-end et les jours fériés. La carte magnétique de la déchetterie permet d'ouvrir le portail donnant accès au lac.

La mesure est entrée en vigueur début juillet. Grand défenseur d'un accès public sans condition aux rives du lac, Victor von Wartburg a piqué la mouche. Habitant dans le village voisin de Mies, le président de l'association Rives Publiques dénonce une démarche qu'il juge illégale, car elle réduit l'accès au domaine public du lac. «Coppet montre un très mauvais exemple. Une Commune qui empêche l'accès au lac créerait un précédent inacceptable.»

Le remuant président de Rives Publiques a écrit une lettre à la Municipalité en lui demandant de lui signifier son interdiction d'accès au parc des Rocailles. Quand il recevra cette lettre, il fera alors recours devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Une action devant la Cour constitutionnelle n'est pas non plus exclue.

Domaine communal privé

La Municipalité prendra position sur ce courrier dans sa séance de ce soir. Elle est toutefois convaincue de son droit. «La parcelle en question n'est pas dans le domaine public, mais dans le domaine communal privé, précise Jean-Claude Trotti, municipal en charge du dossier. C'est la même logique que pour les terrains des écoles qui sont aux mains de la Commune, mais dont l'utilisation est limitée par un règlement de compétence municipale.»

La mesure est transitoire, puisque l'aménagement d'un petit restaurant est prévu aux Rocailles, au mieux dans quatre ans.



Contrôle  
Le badge d'accès à la déchetterie ouvre aux habitants de Coppet la plage des Rocailles. V. CARDOSO

Suivant la même logique, la Commune genevoise de Pregny-Chambésy réserve les 700 m<sup>2</sup> d'une de ses plages à ses administrés depuis plusieurs années. Là encore, il faut une carte magnétique - qui coûte 30 francs par année - pour ouvrir le portail d'accès au bord du lac.

Chef de la Division eau au sein de la Direction générale de l'environnement au Canton, Philippe Hohl avoue avoir été interpellé en

prenant connaissance de la mesure édictée par Coppet. Avec du recul, il estime qu'«il n'y a rien à redire du moment où la restriction ne touche pas le domaine public cantonal. Mon service se bat pour l'accès au domaine public cantonal des eaux.»

Reste l'aspect philosophique de restreindre l'accès au lac. Syndic de Préverenges, Guy Delacrétaz ne comprend pas la démarche: «C'est absurde, tranche-t-il. Il faut

avoir accès aux loisirs où il est possible de les pratiquer. Nous skions dans les Alpes et nous nous baignons dans le lac. Je soutiens l'idée que nous devons partager notre magnifique environnement avec tout le monde.» Et pourtant, l'exécutif n'est pas avare d'efforts pour régler les problèmes sur sa grande plage. Le voisinage avait demandé l'interdiction des grilles par le biais d'un référendum. En vain.

Pour garder l'endroit ouvert à un large public et assurer la tranquillité du lieu, la Municipalité a pris des mesures. Le parking est devenu payant, alors qu'un agent de sécurité effectue des tournées. «L'argent du parking paie une partie du gardiennage», précise le syndic. Les grilles individuelles ont aussi été interdites, en même temps que des installations fixes ont été mises à disposition. Selon Guy Delacrétaz, la situation est sous contrôle sur le front des incivilités.

Plus petite, mais tout aussi charmante, la plage de Dully pourrait voir bientôt son ouverture restreinte. Les débordements - dégâts dans les toilettes, tables brûlées par des grilles individuelles - ont poussé les autorités à réfléchir à l'avenir du lieu. «Je comprends les Communes qui décident de fermer l'accès à leur plage, remarque le syndic, Frédéric Mani. Il n'y a pas de solution idéale, mais c'en est une.» La Municipalité liste aujourd'hui les mesures envisageables pour lutter contre les déprédations, qui lui coûtent plus de 10 000 francs par année, sans compter les frais de remise en état des lieux par le personnel communal.

### «La plage est vide, c'est dommage»

● Mais que pensent les Copétans de cette mesure? «Ce n'est pas la solution idéale, mais je comprends que la Commune ait fait ce choix», explique Alexandra, qui était venue profiter de la plage samedi. «J'ai assisté à des bagarres ici, et c'était assez stressant, surtout par rapport aux enfants. Maintenant, je pense venir plus souvent, car c'est plus tranquille.»

Le fils d'Alexandra a, quant à lui, un avis plus tranché: «Moi, je

n'aime pas! Il y a moins d'ambiance.» Difficile de lui donner tort, car, samedi après-midi, seuls quelques groupes clairsemés avaient investi les lieux. «La plage est vide, c'est vraiment dommage», déplore Patrick, venu avec un groupe d'amis des communes environnantes. Il regrette surtout que la mesure soit aussi radicale: «Ils auraient pu donner l'accès à tous les habitants de Terre-Sainte.»

Les plus déçus sont bien sûr les habitants des communes

voisines. Désormais, s'ils veulent accéder à ce petit bout de paradis qu'est la plage des Rocailles, ils doivent obligatoirement venir accompagnés d'un ami copétan. Une solution qui ne ravit pas Maria: «Je viendrai moins souvent», regrette-t-elle. Même son de cloche du côté de Dominique: «J'aimais venir ici en famille le week-end. Les Communes devraient penser aux gens comme nous qui habitent en ville et qui n'ont pas de jardin ni de balcon», explique-t-elle. C.G.

## Famille et amis ont dit adieu à Chloé

Entre 200 et 300 personnes ont assisté, hier après-midi à Pully, à la cérémonie d'adieu pour Chloé

Trois jours après le meurtre de la jeune Chloé, 14 ans, qui a été dévouée la petite commune de Belmont-sur-Lausanne, l'heure est au recueillement.

Hier après-midi, les proches de la jeune fille se sont ainsi retrouvés au temple de Pully, où elle était scolarisée, pour une cérémonie d'adieu. «C'était un moment très digne, serein, où les rires ont succédé aux larmes», évoque un témoin. Selon ce dernier, ce sont entre 200 et 300 personnes qui ont assisté aux adieux à la jeune fille. «Essentiellement des jeunes.» Et le témoin d'ajouter avoir trouvé la famille de Chloé «aussi digne que forte». Adressant un message d'espoir à l'assemblée, la mère de Chloé a également tenu à remercier sa fille pour ces quatorze ans de bonheur.

Mais, derrière le drame et la tristesse, les langues commencent à se délier. En particulier au sujet de L.A., ce trentenaire qui a enlevé l'adolescente, vendredi, avant de la tuer au moyen d'une arme à feu, puis de se suicider. Le tout en moins d'une heure.

Samedi, le beau-père de Chloé livrait le nom de cet homme sur internet (24 heures d'hier), avant de retirer hier sa publication. L.A. fait bel et bien partie d'une dynastie de commerçants actifs dans le secteur de la mode sur les bords du Léman. «C'est un neveu, mais nous n'avons pas de relations», déclare un membre de la famille. Cette dernière ne souhaite pas faire de commentaire.

Un peu plus disert, une source qui désire garder l'anonymat en dit davantage sur l'auteur de l'enlèvement et dresse le portrait d'un fils de bonne famille vaudoise exilé à Genève. «C'était l'enfant terrible de la famille, celui à qui on n'a jamais rien refusé et qui n'a pas l'habitude qu'on puisse lui dire non. Or la seule qui lui ait jamais dit non, c'est la mère de Chloé», lâche cette connaissance, confirmant au passage une liaison entre L.A. et la mère de la jeune fille. «Ils ont en effet eu une amourette, mais ils n'ont jamais vécu ensemble.» A Genève, L.A. semblait mener une vie discrète. Il y a suivi des études en formation d'adultes. C'était un sportif, pratiquant le foot et la course à pied dans le canton de Vaud. Selon nos informations, il était assistant social dans la Cité de Calvin.

L'enquête pénale n'est pas close, même si l'auteur du drame est décédé et que le déroulé des faits a été établi. Les investigations portent encore sur les causes, mais aucun élément nouveau ne pouvait être communiqué hier. E.BZ/PH.M.